

Vers une utilisation toujours plus judicieuse des antibiotiques

L'utilisation judicieuse des antibiotiques en production porcine signifie de revoir les pratiques en privilégiant notamment les antibiotiques les moins importants en médecine humaine, mais aussi en réduisant leur utilisation.



Comme mentionné dans l'édition du *Porc Québec* de mars 2019, l'Équipe québécoise de santé porcine (EQSP) s'est fixé une cible de réduction globale de 20 % de l'utilisation des antibiotiques importants en médecine humaine (antibiotiques de catégories 1, 2 et 3) d'ici 2020 par rapport à 2016. On entend par « globale », une cible pour l'ensemble du secteur porcin québécois et non une cible fixe par ferme.

Cette cible est réaliste quand on regarde les données de 2016 sur l'utilisation des antibiotiques dans la province. Elle est flexible, car elle n'interdit pas un type d'usage en particulier afin de laisser le soin à chaque éleveur, avec son vétérinaire, de trouver les solutions adaptées à sa réalité. Elle est crédible, car elle vise avant tout une réduction de l'usage des antibiotiques en prévention, tout en reconnaissant le besoin d'en utiliser à des fins curatives pour soigner les animaux malades. Elle recommande aussi fortement de n'utiliser les antibiotiques de catégorie 1 qu'en dernier recours, comme le *Règlement sur l'administration de certains médicaments au Québec* l'exige depuis le 25 février 2019.

Cet engagement permettra de maintenir le dialogue avec les concitoyens et les gouvernements en démontrant que des efforts sont déployés pour mieux gérer cet enjeu qui concerne tout le secteur porcin et pour lequel il faudra continuer d'investir en recherche et développement.

La cible de réduction est flexible, car elle n'interdit pas un type d'usage en particulier afin de laisser le soin à chaque éleveur, avec son vétérinaire, de trouver les solutions adaptées à sa réalité.

Le comité consultatif sur l'usage judicieux des médicaments (CCUJM), composé de vétérinaires, d'éleveurs et d'intervenants, a identifié plusieurs mesures concrètes pouvant être mises en place à la ferme pour réduire l'utilisation d'antibiotiques. En voici quelques-unes :

- Réduire la durée d'utilisation des antibiotiques dans la moulée avec un usage maximal de trois semaines et une réévaluation régulière des besoins.
- Remettre en cause les usages de routine, quelle que soit la voie d'administration.
- Restreindre l'usage d'antibiotiques très importants pour la santé humaine aux infections bactériennes, où il est documenté que l'usage d'un autre antibiotique ne permettra pas de traiter l'animal. Exemples d'antibiotiques à usage restreint : Baytril 100, Ceftiofuryl, Cevaxel RTU, Eficur, Excede 100 et Excezel 1 g, Excezel 4 g et Excezel RTU EZ.



Les stratégies

Également, les stratégies suivantes peuvent être mises en place pour réduire l'utilisation des antibiotiques :

- Améliorer la santé et le bien-être des animaux.
- Vacciner les animaux.
- Être minutieux en ce qui concerne l'hygiène et la manipulation des animaux.
- Déetecter rapidement les maladies et utiliser des tests de laboratoire pour identifier l'agent causal.
- Favoriser les traitements ciblés dans l'eau ou par injection au lieu des injections systématiques des truies et des porcelets en maternité.

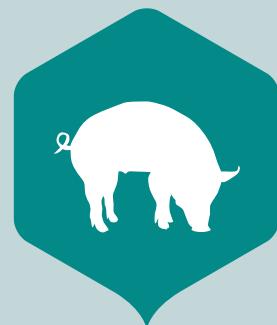


Des fiches techniques pour vous accompagner

La série de fiches techniques : « Réduire l'utilisation des antibiotiques » a été mise au point conjointement avec la Chaire de recherche en salubrité des viandes de l'Université de Montréal dans le but d'offrir des exemples concrets d'opportunités de réduction d'utilisation d'antibiotiques.

Création d'une page Internet sur l'utilisation des antibiotiques sur le site accesporc

Une nouvelle page Web a été créée sur le site accesporc des Éleveurs de porcs pour que les éleveurs et les intervenants retrouvent des informations sur des sujets variés touchant les antibiotiques. On y retrouve une foule de documents couvrant des sujets, tels que la biosécurité, les bonnes pratiques d'élevages, les règlementations touchant l'utilisation d'antibiotiques et des fiches techniques produites ici et ailleurs.



Visites gratuites PISAQ, profitez-en!

Aussi, depuis mai, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) offre aux éleveurs l'opportunité de participer à la cinquième campagne du Programme intégré de santé animale du Québec (PISAQ), dont la thématique est l'utilisation judicieuse des antibiotiques dans les élevages porcins.

Plus précisément, cette campagne du MAPAQ permet aux éleveurs porcins du Québec de bénéficier de visites vétérinaires gratuites et comporte trois étapes :

1^{re} étape : préparation à la visite

Dans cette première étape, votre vétérinaire collecte de l'information sur votre situation sanitaire et sur vos achats d'antibiotiques pour en faire un bilan comparatif. Votre vétérinaire pourra communiquer avec vous s'il lui manque de l'information. Cette première étape est optionnelle.

2^e étape : visite à la ferme

À cette étape, le vétérinaire vient à la ferme pour discuter avec vous de l'usage des antibiotiques et identifier les mesures pouvant concrètement être mises en place sur votre élevage pour réduire l'utilisation d'antibiotiques.

3^e étape : suivi à la ferme

La dernière étape s'adresse aux éleveurs qui auront pris la décision de changer certaines de leurs habitudes dans l'optique de réduire leur utilisation d'antibiotiques. Elle permet de recevoir une autre visite gratuite du vétérinaire pour que celui-ci vienne faire le suivi de l'application des mesures identifiées à la deuxième étape. Il sera alors possible de discuter des freins à l'application des mesures proposées et de trouver des solutions pour corriger la situation.

Les éleveurs intéressés à bénéficier de cette campagne PISAQ sont invités à en discuter avec leur vétérinaire. ■